



APPEL DE CANDIDATURES

BOURSES D'EXCELLENCE ACADÉMIQUE POUR LES AGRICULTRICES

Lors du Gala Saturne, le **24 octobre 2020**, une bourse d'excellence académique de 500 \$ sera décernée par les Agricultrices du Québec à une femme. Cette bourse sera remise grâce à la participation financière de la Financière agricole du Québec.

Critères d'admissibilité à la bourse d'excellence académique

- Agricultrice ayant terminé ses études et ayant obtenu une formation académique en agriculture de niveau professionnel, collégiale ou universitaire.
- Afin d'être admissible, cette formation doit faire partie de la liste des formations admissibles dans le cadre du PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE (annexe I).
- La candidate doit avoir terminé son cheminement académique entre le 31 août 2018 et le 1^{er} septembre 2020.
- La candidate doit avoir été membre des Agricultrices du Québec lors du dépôt de sa candidature
- L'agricultrice s'engage à être présente lors de la soirée du Gala Saturne le **24 octobre 2020** lors de la remise de prix.
- L'agricultrice consent à ce que ses coordonnées et sa photo soient divulguées publiquement à des fins promotionnelles pour le Gala Saturne.

Note

- Aucune limite d'âge n'est requise pour être admissible à cette bourse.
- Il n'est pas possible de se présenter deux années consécutives pour un même diplôme obtenu.
- Il est possible de se représenter suivant l'obtention d'un autre diplôme obtenu.
- Les syndicats d'agricultrices peuvent déposer plus d'une candidature par région.

Le jury étudiera toutes les candidatures et déterminera les lauréates selon les critères suivants :

Qualité du dossier académique	37,5 %
Notes, diplôme ou attestation + Implication sociale au sein de l'institution scolaire + Lettre de recommandation des institutions scolaires (facultative)	20 %
Ténacité et persévérance en tenant compte du contexte familial et agricole (obstacle)	37,5 %
Qualité et présentation du dossier	5 %

Toutes les agricultrices du Québec* désirant participer à l'obtention de cette bourse doivent transmettre leur candidature avec tous les documents requis à leur syndicat régional. Ces documents devront être reçus aux Agricultrices du Québec avant le **4 septembre 2020**.

Les documents et le formulaire électronique doivent être envoyés par courrier électronique au fed.agricultrices@upa.qc.ca et relus par la présidente régionale (pour assurer une meilleure compréhension).

Les documents suivants doivent être joints à la demande de mise en candidature :

- Copies des relevés de notes
- Copie du diplôme et/ou du certificat
- Lettre de référence de l'établissement scolaire
- Questionnaire dûment rempli
- Photo couleur (buste, face) fond uni foncé, préférablement, mais non obligatoirement prise dans un studio de photographie

* Les membres du conseil d'administration des Agricultrices du Québec ne sont pas admissibles.

PRÉSENTATION DE LA CANDIDATE BOURSE D'EXCELLENCE ACADÉMIQUE

Renseignements généraux :

Prénom et nom de la candidate # d'agricultrice

Adresse

Ville/village Code postal

Téléphone Courriel

Date de naissance Production

- La candidate accepte les conditions et critères de ce concours.
 La candidate s'engage à être présente lors de la soirée du Gala Saturne.

Signature de la candidate : _____

Mise en candidature par – Choisir le syndicat **d'agricultrices** régional

Je confirme que le dossier de la candidate a été relu par la présidente.

Signature obligatoire de la présidente du syndicat
régionale des agricultrices

Date

Tout dossier de mise en candidature incomplet ou remis après
le 4 septembre 2020 sera automatiquement refusé.

- 1. Décrivez les formations suivies et leur pertinence en lien avec votre contexte agricole (MAX. 350 mots)**

2. Décrivez quel était le contexte agricole et familial lorsque vous étiez en formation (MAX. 350 mots)

- 3. Décrivez les efforts fournis et les principaux défis que vous avez dû surmonter pour la réalisation de votre formation (MAX. 600 mots)**

- 4. Décrivez quels sont les acquis personnels et professionnels que vous avez retirés par la formation agricole (MAX. 350 mots)**